

Oxysan

Page 1 de 12

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/15/2024

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette  
: **Oxysan**

Autres moyens d'identification

: OX200-00

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Produit chimique pour le traitement de l'eau  
Utilisation du produit Réservé à un usage professionnel.  
Restrictions d'emploi recommandées: Aucun à notre connaissance.

Famille chimique : Mélange.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Farmers Depot  
455 Dobbie Drive  
Cambridge, ON  
N1T 1T1

No. de téléphone du fournisseur: (519) 621-2028

No. de téléphone en cas d'urgence

: En cas d'urgence en transport: (613) 996-6666 (CANUTEC)

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide clair. Odeur d'eau de javel ou de chlore.

Dangers les plus importants: Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut entraîner des effets néfastes.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification:

Liquide comburant - Catégorie 1

Toxicité aiguë, par contact cutané - Catégorie 2

Toxicité aiguë, par voie orales - Catégorie 3

Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 1

Domage/irritation de l'œil - Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (irritation des voies respiratoire, CNS)

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



---

Oxysan

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/15/2024

Page 2 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Mot indicateur

Danger

### Mentions de danger

Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.  
Toxique en cas d'ingestion.  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires.  
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Peut provoquer une somnolence et des vertiges.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Éviter tout contact avec les vêtements ou les matières combustibles.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Éviter de respirer les fumées ou les vapeurs.

Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Porter des vêtements résistant au feu ou ignifuges.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant d'enlever les vêtements.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Enlever immédiatement tout les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Évacuer la zone et combattre le feu à distance à cause du risque d'explosion.

En cas d'incendie: Utiliser un jet ou un brouillard d'eau pour éteindre.

Stocker séparément. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

L'ingestion risque de causer une grave irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac. Le contact prolongé avec la peau risque de causer la dermatite (éruption) caractérisé par une peau rouge, sèche et qui démange. Un contact cutané chronique avec de faibles concentrations peut causer la dermatite.

Oxysan

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/15/2024

Page 3 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Chlorite de sodium	Pas disponible.	7758-19-2	5-10%
chlorate de sodium	Pas disponible.	7775-09-9	0.5-1.5%
Borax	tétraborate de disodium décahydrate	1303-96-4	.02-.1%

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

#### Description des premiers soins

- Ingestion* : NE PAS faire vomir. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Consulter immédiatement un médecin. Ne rien faire avaler à une victime qui est inconsciente.
- Inhalation* : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau* : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer immédiatement la peau sous un faible débit d'eau courante pendant au moins 20 minutes. Ne pas frotter la région affectée par le contact. Couvrir la blessure avec un pansement stérile. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Le cuir et les chaussures étant contaminés avec la solution provenant d'une cellule bouton endommagée devront probablement être détruits.
- Contact avec les yeux* : Rincer immédiatement les yeux sous l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter immédiatement un médecin.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Peut provoquer une grave irritation des yeux ou des lésions. Symptômes peuvent inclure rougeurs, douleur, larmolement et conjonctivite. Le contact direct avec la peau risque de causer des brûlures de la peau, des ulcérations profondes et possiblement des cicatrices. Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur abdominale, vomissement, brûlures, perforations, saignement et éventuellement la mort. Risque de causer une grave irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'oedème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Symptômes d'oedème pulmonaire (douleurs à la poitrine, souffle court), peuvent être à retardement. L'inhalation continue ou à répétition des fumées ou vapeurs risque de causer des effets pulmonaires chroniques comme la bronchite et l'érosion dentaire.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis. Provoque des brûlures. Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

*Agents extincteurs appropriés*

- : Utiliser des quantités abondantes d'eau pour lutter contre les incendies. Évitez d'utiliser du dioxyde de carbone ou autre agent d'extinction semblable puisqu'ils ne sont pas efficaces en cas d'incendie impliquant des matières comburantes.

Oxysan

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/15/2024

Page 4 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### *Agents extincteurs inappropriés*

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité**

- : N'est pas considéré inflammable. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

### **Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)**

- : Ininflammable.

### **Produits de combustion dangereux**

- : Gaz chlorhydrique Chlore Hydrogène Oxydes de carbone oxydes d'azote

### **Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers**

#### *Équipement de protection pour les pompiers*

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Ne pas entrer sans porter un équipement de protection spécialisé adapté à la situation. Les vêtements de protection normaux des pompiers (tenue de feu complète) ne fournissent pas une protection adéquate. Une combinaison de protection contre les produits chimiques recouvrant l'ensemble du corps avec appareil de protection respiratoire autonome en mode pression positive (approuvée par le NIOSH ou équivalent) peut être nécessaire.

#### *Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie*

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- : Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelle » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

### **Précautions pour la protection de l'environnement**

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltré dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Pour les gros déversements, endiguer le secteur afin de prévenir l'étalement.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- : Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Neutraliser avec du carbonate de soude ou un mélange de bicarbonate de soude et de chaux éteinte. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Contacter les autorités locales compétentes.

### **Méthodes spéciales d'intervention antidéversement**

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Consultez section 15.  
Au Canada: Pour assistance en cas d'urgence, appelez: 1-613-996-6666 (CANUTEC).

Oxysan

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/15/2024

Page 5 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer les fumées, le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder uniquement dans son contenant d'origine. Laver soigneusement après manipulation.

#### Conditions d'un stockage sûr

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion. Garder uniquement dans son contenant d'origine.

- Substances incompatibles** : Bases fortes.; hypochlorite de calcium; Carbonate de sodium sec Matières combustibles .

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Chlorite de sodium	P/D	P/D	P/D	P/D
chlorate de sodium	P/D	P/D	P/D	P/D
Borax	2 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable, répertoriée sous composés de Borate, inorganiques)	6 mg/m <sup>3</sup> (fraction inhalable, répertoriée sous composés de Borate, inorganiques)	P/D	P/D

#### Contrôles de l'exposition

##### Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

##### Protection respiratoire

- : Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Une confirmation du type de respirateur le plus approprié pour l'application prévue devrait être obtenue des fournisseurs de protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

##### Protection de la peau

- : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Il convient de consulter des fournisseurs de gants.

Oxysan

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/15/2024

Page 6 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Protection des yeux/du visage

: Le port de lunettes à coques est exigé lors de la manipulation de ce produit. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

### Autre équipement de protection

: D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

### Considérations générales d'hygiène

: Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas apporter les vêtements contaminés à la maison.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique** : Liquide.  
**Couleur** : Clair  
**Odeur** : Odeur de chlore.

**Seuil olfactif** : Pas disponible.  
**pH** : 10.5-12.5

**Point de fusion/point de congélation** : Pas disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** : Pas disponible

**Point d'éclair** : Non applicable.  
**Point d'éclair, méthode** : Non applicable.

**Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)** : Pas disponible.

**inflammabilité** : Non applicable.

**Limite inférieure d'explosivité ou d'inflammabilité (% en vol.)** : Non applicable.

**Limite supérieure d'explosivité ou d'inflammabilité (% en vol.)** : Non applicable.

**Propriétés comburantes** : Contient un oxydant fort.

**Propriétés explosives** : Non-explosif  
**Tension de vapeur** : Pas disponible.  
**Densité de vapeur** : Non applicable.  
**Densité de vapeur relative** : 1 @ 15.5 °C  
**Solubilité dans l'eau** : soluble

**Autres solubilité(s)** : Méthanol éthanol

**Coefficient de partage: n-octano/eau / Coefficient de répartition eau/huile** : Pas disponible.

**Température d'auto-inflammation**

:

Non applicable.

**Température de décomposition**

: Pas disponible.

**Viscosité** : Pas disponible.

Oxysan

Page 7 de 12

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/15/2024

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Caractéristiques des particules

: Non applicable.

### Matières volatiles (% en poids)

: Pas disponible.

### Composés organiques volatils (COV)

: Pas disponible.

### Pression absolue du récipient

: Non applicable.

### Distance de projection de la flamme

: Non applicable.

### Autres observations physiques/chimiques

: Aucun(e).

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité** : N'est pas censé être réactif.

**Stabilité chimique** : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.

### Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Conditions à éviter** : Éviter la chaleur et les flammes nues. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

**Matériaux incompatibles** : Des bases fortes; hypochlorite de calcium; métaux actifs; Des matières combustibles

### Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

## SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux OUI

:

Voies d'entrée - ingestion : OUI

**Voies d'exposition - absorption cutanée: OUI**

### EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

#### Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

##### *Signes et symptômes - Inhalation*

: Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'œdème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Symptômes d'œdème pulmonaire (douleurs à la poitrine, souffle court), peuvent être à retardement.

##### *Signes et symptômes - ingestion*

: Nocif en cas d'ingestion. Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur abdominale, vomissement, brûlures, perforations, saignement et éventuellement la mort.

Oxysan

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/15/2024

Page 8 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*Signes et symptômes - peau* : Mortel par contact cutané. Risque d'être absorbé par la peau. Provoque des brûlures graves de la peau. Le contact direct avec la peau risque de causer des brûlures de la peau, des ulcérations profondes et possiblement des cicatrices.

*Signes et symptômes - yeux* : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure une douleur intense, larmoiement, rougeur, de l'œdème et une vision floue.

### Risque d'effets chroniques sur la santé

: Un contact cutané chronique avec de faibles concentrations peut causer la dermatite. L'inhalation continue ou à répétition des fumées ou vapeurs risque de causer des effets pulmonaires chroniques comme la bronchite et l'érosion dentaire.

### Mutagénicité

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

### Cancérogénicité

: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

### Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

### Effets spécifiques sur organes cibles

: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique -Catégorie 3  
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Toxicité pour certains organes cibles (STOT), expositions répétées - Catégorie 2  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (la rate)

### Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

### Substances synergiques

: Pas disponible.

### Données toxicologiques

:

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50(4hr)</u> <u>inh. rat</u>	<u>DL50</u>	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Chlorite de sodium	230 mg/m <sup>3</sup>	165 mg/kg	107.2mg/kg
chlorate de sodium	>28 g/m <sup>3</sup> 1 h	1200 mg/kg	P/D
Borax	> 2.03 mg/L (poussières) (Aucune mortalité)	5560 mg/kg	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)

### Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

## SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

: En raison du faible pH de ce produit, il pourrait produire un effet écotoxique sur les organismes et systèmes aquatiques. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.



Oxysan

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/15/2024

Page 9 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Chlorite de sodium	7758-19-2	>100mg/L	P/D	Aucun(e).
chlorate de sodium	7775-09-9	1750 mg/L	P/D	Aucun(e).
Borax	1303-96-4	79.7 mg/L (Vairon à grosse tête)	11.2 mg/L	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Chlorite de sodium	7758-19-2	0.026 mg/L	P/D	10
chlorate de sodium	7775-09-9	P/D	P/D	Aucun(e).
Borax	1303-96-4	91 mg/L Ceriodaphnia (puce d'eau)	10.8 mg/L (daphnie magna) (Références croisées)	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Chlorite de sodium	7758-19-2	P/D	P/D	Aucun(e).
chlorate de sodium	7775-09-9	P/D	P/D	Aucun(e).
Borax	1303-96-4	52.4 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées)	17.5 mg/L/72hr (Références croisées)	Aucun(e).

### Persistance et dégradabilité

: La biodégradation n'est pas applicable aux matériaux inorganiques.

### Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Borax (CAS 1303-96-4)	P/D	121 (Algues filamenteuses)

### Mobilité dans le sol

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

### Effets nocifs divers sur l'environnement

: Aucun renseignements supplémentaires.

## SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Manipulation en vue de l'élimination

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

### Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

Oxysan

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/15/2024









Page 10 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	UN3098	OXIDIZING LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Sodium Chlorate, Sodium Chlorite)	5.1	II	 
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0L dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg.				
Canada (TMD)	UN3098	OXIDIZING LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Sodium Chlorate, Sodium Chlorite)	5.1	II	 
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0L dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg.				
ICAO/IATA	UN3098	Oxidizing liquid, corrosive, n.o.s. (Sodium Chlorate, Sodium Chlorite)	5.1	II	 
ICAO/IATA Informations supplémentaires	En référence à l'instruction d'emballage OACI/IATA Y540, 550, or 554.				
IMDG	UN3098	OXIDIZING LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Sodium Chlorate, Sodium Chlorite)	5.1	II	 
IMDG Informations supplémentaires	Peut être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dans un récipient contenant moins de 1 Litre dans un emballage extérieur ne dépassant pas 30 kg de masse brute. Polluant marin				

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Aucun à notre connaissance.

### Dangers pour l'environnement

: Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».



Oxysan

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/15/2024

Page 11 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

#### Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

Composants	No CAS	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Chlorite de sodium	7758-19-2	Oui	P/D	P/D	Non	Non
chlorate de sodium	7775-09-9	Oui	P/D	P/D	Non	Non
Borax	1303-96-4	Oui	P/D	P/D	Non	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes:

Liquide comburant; Toxicité aiguë; Corrosion cutanée; Dommages de l'œil; Toxicité pour la reproduction; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

Composants	No CAS	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Chlorite de sodium	7758-19-2	Non	S/O	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
chlorate de sodium	7775-09-9	Non	S/O	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Borax	1303-96-4	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

#### Canadian Information:

Tous les ingrédients sont présents sur la liste DSL.

#### Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

Composants	No CAS	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	New Zealand IOC
Chlorite de sodium	7758-19-2	231-836-6	Present	Présent	(1)-238	KE-31388	Present	HSR001349
chlorate de sodium	7775-09-9	231-887-4	Present	Présent	(1)-239	KE-31386	Present	HSR001348
Borax	1303-96-4	215-540-4 (hydrated)	Présent	Présent	(1)-69	KE-03483	Présent	HSR002914

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- DOT: Department of Transportation
- EPA: Environmental Protection Agency
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- MSHA: Mine Safety and Health Administration

Oxysan

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 05/15/2024

Page 12 de 12

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

S/O: Sans objet  
P/D: Pas disponible  
NFPA: National Fire Protection Association  
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps

### Références

- : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique
- 2. ECHA - European Chemical Agency
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CInfoWeb
- 4. Fiches de données de sécurité du fabricant.
- 5. US EPA Title III List of Lists
- 6. California Proposition 65 List
- 7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal

### Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 05/15/2024

### Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p><b>Préparée pour:</b> Farmers Depot 455 Dobbie Drive Cambridge, ON N1T 1T1 519-621-2028</p>	
<p><b>Préparée par:</b> ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Farmers Depot Sales et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Farmers Depot n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Farmers Depot.

FIN DU DOCUMENT